



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCÈS VERBAL N° 7

Réunion restreinte en visio du : 23 décembre 2021.

A : 13 h 00

Présidence : Mme. Sadia SALEM

Secrétaire : M. Philippe GRISEL

Membre participant : MME BREANT MARINE

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante, absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et doit comporter le motif de ce report au moins 5 jours avant la date du match. Le club demandant le report doit le formuler avec une date et une heure de match ultérieure. La demande sera validée ou non par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.



RAPPEL PASS SANITAIRE

Principe fondamental

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié de plus de 12 ans et deux mois doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

Vérification

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide.

DÉCISIONS :

MATCH N°23604344 du 10 OCTOBRE 2021

CRITERIUM FEMININ A 8-POULE A

FC NEUFCHATEL EN BRAY (1) / FC LA VARENNE (1)

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 1er décembre 2021, procès-verbal publié le 8 décembre 2021 sur le site du DFSM, la commission laisse le match en instance d'homologation.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

RENCONTRES DU 27 et 28 NOVEMBRE 2021

CRITERIUM U15 F A 8 POULE A

Match n° 23877527 GRAND QUEVILLY FC / E.MOTTEVILLE X MARE

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC selon l'annexe financière du DFSM.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE B

Match n° 23878626 SC OCTEVILLE Sur Mer 1 / AS FAUVILLE 1

La rencontre est reportée au 18 décembre 2021.



CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE

Match n° 23909845 FUSC BOISGUILLAUME 1 / ISNEAUVILLE FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à FUSC BOISGUILLAUME 1 selon l'annexe financière du DFSM.

Match n° 23906210 AC BRAY EST FORGES 1 / ES PLAT FOUCAR REALC 1

La rencontre est reportée au 11 décembre 2021.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE A

Match n°23876856 US NESLE HODENG 1 - As GOURNAY 1

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

Match n°23876857 US BACQUEVILLE PIERREVILLE 1- FC SOMMERY 1

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

Match n°23876858 US AUFFAY -EU FC 1

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

Match n°23876860 FC LA VARENNE - O BELMESNIL 1

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE B

Match n°23876920 MONT SAINT AIGNAN FC 1 - GRAND QUEVILLY FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à MONT SAINT AIGNAN FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM. Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC selon l'annexe financière du DFSM.

Match n°23876919 E.MOTTEVILLE X MARE 1 - A HOULMOISE BONDEVILLE FC 1

La rencontre est reportée au 19 décembre 2021.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE C

Match n°23891953 US CAP DE CAUX CRIQ 1 - GOURNAY SS 1

Pour absence de surclassement, une amende de 93 € (31*nb de joueur)est infligée à US CAP DE CAUX CRIQ selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CHAMPIONNAT SENIOR F D1 à 11

Match n° 24220986 US NORMANDE 76 / FC ST ETIENNE ROUVRAY

La rencontre est reportée au 19 décembre 2021.



Match n°24220988 St-VALERY-CAUX / OH TREFILIERIES NEIGES

La rencontre est reportée au 19 décembre 2021.

Match n° 24220985 USF FECAMP / FC LE TRAIT DUCLAIR

La rencontre est reportée au 13 février 2022.

RENCONTRES DES 4 ET 5 DÉCEMBRE 2021

CRITERIUM U13 F A 8 POULE B

Match n°23879197 YVETOT AC 1 - ESM GONFREVILLE 1

Forfait déclaré de Yvetot AC . La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à Yvetot AC sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier ESM Gonfreville 1 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 50 € à Yvetot AC.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE C

Match n°23891969 US CAP DE CAUX CRIQ / ENTENTE GERPONVILLE / JSSL76 1

Pour absence de surclassement, une amende de 62 € (31*nb de joueur)est infligée à US CAP DE CAUX CRIQ selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CHAMPIONNAT SENIOR F D1 à 11

Match n°24220981 AS CANTON D' ARGUEIL / ST-VALERY-CAUX 1

La rencontre est reportée au 16 Janvier 2022.

Match n°24220982 OH TREFILIERIES NEIGES 1 / US NORMANDE 76 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à OH TREFILIERIES NEIGES selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Pour absence de surclassement, une amende de 31 € (31*nb de joueur)est infligée à US NORMANDE 76 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24220983 FC ST ETIENNE ROUVRAY 1 / USF FECAMP 1

Pour absence de surclassement, une amende de 93 € (31*nb de joueur)est infligée à USF FECAMP selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

RENCONTRES DU 8 DÉCEMBRE 2021

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE C

Match n°23891967 ES INTERC ST ANTOINE 1 - US EPOUVILLE FC 1



RENCONTRES DES 11 ET 12 DÉCEMBRE 2021

CRITERIUM U13 F A 8 POULE A

Match n°23909815 GRPT USMEF/FCFRPE 1 – MONT SAINT AIGNAN Fc1

Le club de MONT SAINT AIGNAN FC s'est présenté avec 5 joueuses.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait sur le terrain à MONT SAINT AIGNAN FC sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier GRPT USMEF/FCFRPE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 60 € à MONT SAINT AIGNAN FC.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE A

Match n° 23877526 FC OFFRANVILLE / MONT SAINT AIGNAN FC

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au FC OFFRANVILLE.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE B

Match n° 23878616 ESM GONFREVILLE 1 - FC LE TRAIT DUCLAIR 1

Forfait déclaré de FC LE TRAIT DUCLAIR . La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à FC LE TRAIT DUCLAIR sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier ESM Gonfreville 1 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 40 € à FC LE TRAIT DUCLAIR.

CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE

Match n° 23906210 AC BRAY-EST 1 - ES PLATEAU FOUCARMONT REALC 1

Arrêté municipal, match non joué.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE A

Match n°23876858 US AUFFAY -EU Fc 1

Le club de l'EU FC ne s'est pas présenté.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à EU FC sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier US AUFFAY sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 75 € à EU FC.

Match n°23876859 FC NEUFCHATEL EN BRAY 1 - ENT BOSCHARD / TOTES 1

Match non joué

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE B

Match n° 23876948 FC LOUVETOT 1 / A HOULMOISE BONDEVILLE FC 1

Match non joué



Match n° 23876949 O. PAVILLAIS 2 / MONT SAINT AIGNAN FC 1

Pour absence de surclassement, une amende de 31 € (31*nb de joueur) est infligée à O PAVILLAIS selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE C

Match n°23891960 US CAP DE CAUX CRIQUETOT 1 - US GODERVILLE 1

Le club de l'US Goderville s'est présenté avec 5 joueuses.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à US GODERVILLE 1 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier US CAP DE CAUX CRIQUETOT 1 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 75 € à US GODERVILLE.

Match n°23891964 ES INTERC ST ANTOINE 1 / YVETOT AC 1

Match non joué

CHAMPIONNAT SENIOR F D1 à 11

La journée du 12 décembre 2021 est intégralement reportée au 06 Février 2022.

**La Présidente de la Commission,
Mme Sadia SALEM**

**Le Secrétaire de la commission,
M. Philippe GRISEL**